

Motion du 21 février 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Mmes Alexandra Rys, Odette Saez et Nelly Hartlieb: «Heure de fermeture de la salle du Môle».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 21 février 2007)

MOTION

Considérant:

- les conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner la pétition P-148;
- le fait qu'un renvoi au Conseil administratif induit en principe l'acceptation de la pétition;
- que le rapport stipule clairement que la fermeture à 22 h de la salle du Môle demandée par les pétitionnaires ne peut être réalisée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, compte tenu des mesures prises par la Gérance immobilière municipale, de faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socioculturelle, en ne fermant pas à 22 h, heure qui n'est pas appropriée de l'aveu même des pétitionnaires.